

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 12 décembre 2022 à 17h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-33

Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 17h33.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement :
Règlement No 593 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2023 pour fixer les conditions de perceptions
4. Période des questions du public*
5. Levée de la séance

*Seuls les sujets suivants pourront être discutés lors de la séance extraordinaire, y compris lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-34

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 593 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2023 pour fixer les conditions de perceptions

Monsieur Fernand Leclerc, conseiller

DONNE avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 593 intitulé : Règlement pour déterminer les

taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et pour fixer les conditions de perception sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de règlement No 593 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2023 et pour fixer les conditions de perception est déposé.**

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucun citoyen ne s'est présenté pour la période de questions.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-35

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 17h38.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 13e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier